



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PEGC

Question écrite n° 65864

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC) au regard du déroulement de leur carrière. Ces corps académiques, mis en extinction depuis 1986, concernent aujourd'hui 7 000 PEGC en activité dont plus de 200 sur l'académie de Toulouse. En 1993, le ministère de l'éducation nationale informait chaque PEGC de l'ouverture de perspectives de carrière désormais identiques à celles des professeurs certifiés, mesure très attendue par la profession en termes de revalorisation des indices de départ à la retraite. Force est de constater que cet engagement n'est toujours pas respecté puisque, pour l'année 2008, seulement 1,18 % des PEGC sont partis en retraite avec un indice de 783. Elle lui demande donc ce qu'il compte faire pour remédier à cette situation et améliorer la fin de carrière des PEGC conformément aux engagements qui ont été pris.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65864

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11615

Question retirée le : 23 mars 2010 (Retrait pour cause de question identique)